



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00461

Numéro SIREN : 404 744 120

Nom ou dénomination : 100 % MOTO

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2015 sous le numéro de dépôt 7059

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER  
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
[www.infogreffefr](http://www.infogreffefr)

## RECEPISSE DE DEPOT

NEXUS CONSEILS - Avocats  
146 RUE JOE DASSIN  
PARC 2000 - LE BUROTEC  
34080 MONTPELLIER

V/REF :  
N/REF : 96 B 461 / 2015-A-7059

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 04/06/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 18/05/2015

- Nomination de commissaire aux comptes suppléant
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire

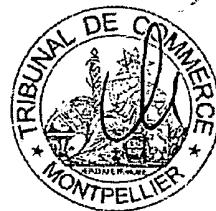
Concernant la société

100 % MOTO  
Société à responsabilité limitée  
Parc d'Activités Garosud - lotissement N°3  
40 rue Ettore Bugatti  
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-7059 le 04/06/2015

R.C.S. MONTPELLIER 404 744 120 (96 B 461)

Fait à MONTPELLIER le 04/06/2015,  
LE GREFFIER



**100% MOTO**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 378.000 €**  
**Siège social : 40 rue Ettore Bugatti**  
**Parc d'Activités Garosud**  
**34070 MONTPELLIER**  
**RCS Montpellier n° 404 744 120**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 18 MAI 2015**

L'an deux mille quinze et le dix huit mai à onze heures, les associés se sont réunis au 40 rue Ettore Bugatti – Parc d'Activités Garosud – 34070 MONTPELLIER, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 4 mai 2015.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Yannick POUGET, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est :

- désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- octroi au Commissaire aux comptes titulaire d'une mission complémentaire de contrôle des comptes des exercices 2013, 2012 et 2011 ;
- pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide de nommer :

- La Société IN EXTENSO AUDIT, 81 boulevard de Stalingrad – 60900 VILLEURBANNE, immatriculée au RCS de LYON sous le N° 401 870 936, représentée par Monsieur Philippe TERRISSON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- La Société BEAS, 195 avenue Charles De Gaulle – 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le N° 315 172 445, représentée par Monsieur Joël ASSAYAH, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Gérant, décide de confier à la Société IN EXTENSO AUDIT, en sa qualité de Commissaire aux comptes titulaire, une mission complémentaire de contrôle des comptes pour les exercices clos le 31/12/2013, le 31/12/2012 et le 31/12/2011, en application des dispositions de l'article L.820-3-1 alinéa 2 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

## **TROISIEME RESOLUTION**

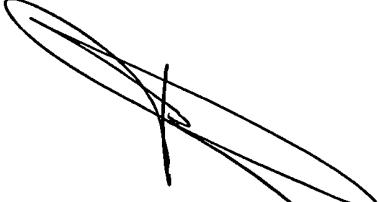
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Yannick POUGET



Yp